

# ROUMAINS DE HONGRIE

Leur origine - Leur histoire - Leur état présent

PAR

HENRI GAIDOZ

DIRECTEUR A L'ÉCOLE DES HAUTES-ÉTUDES

PROFESSEUR A L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

BCU Cluj / *Justitia erga omnes populos fundamentum Austriae.*  
Central University Library Cluj  
(ANCIENNE MAXIME).

---

Extrait de la REVUE DE PARIS

du 15 Mai 1894

---

PARIS

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER  
. IMPRIMERIE CHAIX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE CINQ MILLIONS

Rue Bergère, 20

1894

*Avram. J. Vasuleni 1902. Septembre 25/8 Mier*

*N. 1270.*

LES

*753096*

*Craiova*

# ROUMAINS DE HONGRIE

Leur origine - Leur histoire - Leur état présent

*109*

PAR

## HENRI GAIDOZ

DIRECTEUR A L'ÉCOLE DES HAUTES-ÉTUDES

PROFESSEUR A L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

BCU Cluj / Central University Library Cluj

*Justitia erga omnes populos fundamentum Austræ.*

(ANCIENNE MAXIME).

---

Extrait de la REVUE DE PARIS

*du 15 Mai 1894*

---

**BCU Cluj-Napoca**



**RBCFG201802150**

PARIS

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER

IMPRIMERIE CHAIX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE CINQ MILLIONS

Rue Bergère, 20

1894

# LES ROUMAINS DE HONGRIE

## I

BCU Cluj / Central University Library Cluj

De toutes les nationalités, si diverses par leurs langues et leurs aspirations, dont l'ensemble bariolé forme la « Couronne de Saint-Étienne » ou royaume de Hongrie, les Roumains sont certainement — après les Magyars, rois du pays et maîtres de l'État, — l'élément le plus important. On s'en rend compte d'un coup d'œil en étalant une carte ethnographique, par exemple celle de M. Kiepert; toute la partie orientale de la Hongrie est roumaine, non pas seulement la Transylvanie, mais aussi les comitats à l'ouest de la Transylvanie jusqu'à Nagy-Karoly, Gross-Wardein, Arad et Temesvár, et même un peu plus à l'ouest encore.

Les Roumains occupent en Hongrie un espace presque aussi considérable que celui qui est occupé par les Magyars. La frontière politique seule, c'est-à-dire une ligne fictive, les sépare de leurs frères du royaume de Roumanie. Aussi la simple vue d'une carte ethnographique donne de la nation roumaine une idée bien différente de celle que donnent les cartes ordinaires, car la géographie dite politique est pour les nationalités un

véritable lit de Procuste. Sur une carte ethnographique on voit la nation roumaine former un vaste cercle, compacte partout, sauf au centre. Au cœur même, en Transylvanie, on voit un groupe de Szeklers ou Sicules, rameau détaché de la souche magyare, et quelques îlots de population allemande, les Saxons, comme on les appelle, descendant de colons appelés par les rois de Hongrie aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles<sup>1</sup>. Tout le reste est roumain de la mer Noire aux plaines de la Hongrie, et du Dniester au Danube : mais ce vaste domaine a été partagé par l'histoire et par l'ambition des grands États. Les Roumains du jeune royaume danubien (anciennement Valachie et Moldavie) ont seuls, dans la langue officielle de la diplomatie, le droit de se dire Roumains : en Bessarabie, on leur dit : « Vous êtes Russes ; » en Hongrie, on leur dit : « Vous êtes Hongrois, et vous devez devenir Magyars. » Mais partout ils répondent : « Nous sommes Roumains, et Roumains nous voulons rester ! »

Les Roumains sont, en tout, au nombre d'environ dix millions<sup>2</sup> : sur ce total, les Roumains de Hongrie forment au moins le quart. D'après le recensement hongrois de 1890, ils seraient 2.589.000, et la réalité est sans doute supérieure à ce chiffre. Les Magyars, au temps où le recensement était fait par une administration allemande, se plaignaient que leur nombre fût *minoré* et que celui des Allemands fût majoré ; aujourd'hui que ce recensement est fait par une administration magyare et magyarisante, les autres nationalités de la Hongrie se plaignent d'une partialité qui enfle, à leur détriment, le nombre réel de la population magyare. C'est ainsi que, de 1880 à 1890, l'accroissement des Magyars a été (dans les chiffres officiels) près du double de celui des autres nationalités<sup>3</sup> ; et, tandis que dans ce recensement les Roumains

1. Les Saxons, dont les deux villes principales sont Hennoxastadt et Kronstadt, habitent la région au nord de ces deux villas : les Picules sont au nord-ouest des Saxons. Voir une carte ethnographique, par exemple celle de M. Kiepert.

2. Je laisse de côté dans ce total les Roumains de la Macédoine, de l'Épire et de la Grèce qu'on appelle aussi Valaques de la Macédoine : il est difficile de s'assurer de leur nombre, et ils sont trop éloignés des Roumains au nord du Danube pour pouvoir rêver de s'unir jamais à eux.

3. 15 0/0 pour les Magyars, 7 0/0 pour les Roumains, 7 0/0 pour les Allemands, etc. — Cet accroissement tout particulier de l'élément magyar s'explique

sont 2.589.000, soit 17 % de la population totale de la Hongrie propre<sup>1</sup>, les Magyars sont arrivés à 7.356.000, soit 48 %. On le voit, même avec ces chiffres officiels et forcés, ceux qui prétendent imposer leur langue et leur nationalité aux diverses nations de la Hongrie abandonnées à leur domination en 1868, ne forment même pas la moitié de la population de la Hongrie<sup>2</sup> !

## II

Les Roumains sont donc un groupe important, par le nombre, de la population de la Hongrie, et il semble que leur nombre seul devrait leur donner une importance correspondante. Il n'en est rien. Ils ne jouissent même des droits civils et politiques que depuis 1848 : antérieurement, leur histoire est celle de longs siècles de sujétion, avec de vains efforts pour arriver à l'égalité politique et à une vie nationale. Ici la politique demande ses arguments à l'histoire et les Magyars prétendent s'autoriser d'elle pour justifier la subordination des Roumains au nouvel État hongrois. L'histoire n'est ici, comme souvent, que de la politique rétrospective, et, malgré qu'on en ait, pour comprendre les querelles d'aujourd'hui, il faut pénétrer dans le labyrinthe d'obscures annales.

La Transylvanie, où est le gros de la nation roumaine de Hongrie, est la région montueuse et forestière qui forme le nord-est de la Hongrie et qui domine à l'est la Moldavie et au sud la Valachie. C'est une partie de l'ancien royaume

par la magyarisisation volontaire ou forcée d'autres éléments ethniques. Ainsi les Juifs de Hongrie, qui n'ont aucune raison de tenir à une tradition nationale plus qu'à une autre, passent en masse aux Magyars. L'augmentation du nombre des Magyars est donc plus artificielle que naturelle.

1. C'est-à-dire sans le royaume de Croatie et le port de Fiume.

2. Hongrie propre : population civile en 1890 : 15.133.000, ainsi répartie : Magyars, 7.356.000 ; Roumains, 2.589.000 ; Allemands, 1.588.000 ; Slovaques, 1.896.000 ; Serbes, 995.000 ; Ruthènes, 379.000 ; Croates, 183.000 ; autres, 293.000. Je cite les chiffres d'un travail statistique de M. Vargha, dans la *Ungarische Revue* de janvier-février 1893.

des Daces, conquis par l'empereur Trajan dans les premières années du II<sup>e</sup> siècle de notre ère et organisé en province romaine sous le nom de Dacie. La Dacie s'étendait, au sud, jusqu'au Danube; à l'ouest, presque jusqu'à la Theiss. Elle comprenait donc la Roumanie actuelle, la Transylvanie et la partie occidentale de la Hongrie propre. La province conquise se remplit vite, comme les autres provinces de l'empire romain, de colons qui se mêlèrent aux restes de la population dace. La Dacie participa promptement à la civilisation romaine; de nombreuses inscriptions ont conservé le souvenir de villes riches et florissantes: l'industrie minière était très développée dans les montagnes de la Transylvanie actuelle. Mais la Dacie était immédiatement en contact avec ces régions barbares dont les habitants pauvres et hardis convoitaient le bien-être et les richesses accumulées de l'empire romain. La vallée du Danube était un chemin tout indiqué pour les invasions: c'est par là que passèrent anciennement les Goths, les Huns, les Gépides, les Avars, les Petchénègues, les Coumans et enfin les Hongrois ou Magyars qui devaient fonder un empire durable dans l'ancienne Pannonie. Les Romains avaient bientôt renoncé à se maintenir dans cette province extrême de leur empire, mal défendable; elle fut, dit l'historien Vopiscus, évacuée sous l'empereur Aurélien (270-275); celui-ci retira de la Dacie les restes de l'armée et de la population romaine et les transporta dans la Mésie, c'est-à-dire au sud du Danube (à peu près la Bulgarie actuelle<sup>1</sup>).

L'histoire de la nation roumaine au moyen âge, depuis la retraite d'Aurélien jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, est, faute de documents, extrêmement obscure; la langue qu'elle parle indique bien son origine latine, et le mot « roumain » n'est autre chose que « romain ». Mais que devinrent les Romains d'Orient après la dislocation de l'empire romain? Quand on les retrouve, à la fin du moyen âge, dans la région qu'ils occupent aujourd'hui au nord du Danube, c'est avec une civilisation slave. Sans

1. Quam vastatum Illyricum ac Mœsiam deperditam videret, provinciam Daciam a Trajano constitutam sublato exercitu et provinciabus reliquit, desperans eam posse retineri, abductosque ex ea populos in Mœsia collocavit appellavitque suam Daciam. Flav. Vopiscus, *Aurélien*, ch. xxxix.

doute, ils ont conservé leur langue d'origine latine, mais ils l'écrivent avec l'alphabet slavon; souvent même c'est la langue slave qu'ils emploient dans leurs documents : leur clergé est slave, la langue de leur liturgie est slave. Ce n'est que dans notre siècle qu'ils se sont définitivement affranchis de cette tradition et ont rejeté cette défroque étrangère.

La théorie construite avec beaucoup d'ingéniosité, il y a vingt ans, par l'historien allemand Rösler, — théorie adoptée par les historiens magyars parce qu'elle leur permet d'invoquer contre les Roumains le « droit historique », — est celle-ci : « Il faut prendre au pied de la lettre le témoignage de l'historien latin : après Aurélien, il n'y a plus eu ni un soldat ni un colon romain au nord du Danube; toute vie sédentaire avait disparu, et la preuve, c'est que les noms anciens des villes ont disparu et que les villes modernes ne sont pas sur l'emplacement des anciennes : la Dacie était périodiquement balayée par les tourbillons des invasions barbares. Quant aux Romains, ils s'étaient retirés dans la région du Balkan : là ils subirent la conquête et la domination des Bulgares, et c'est ainsi qu'ils se slavisèrent; puis, plus tard, au XII<sup>e</sup> ou au XIII<sup>e</sup> siècle, des bergers roumains (ou valaques, comme on les appelait alors), poussant devant eux leurs troupeaux, traversèrent le Danube et s'établirent pauvres, inaperçus et tolérés, dans les régions qui s'appelèrent Valachie et Transylvanie. En ce qui concerne la Transylvanie, celle-ci était déjà hongroise et la Hongrie était un État constitué; les Magyars ont laissé ces tribus nomades de Valaques s'établir dans les montagnes désertes de Transylvanie; mais les Roumains d'aujourd'hui, descendants de ces bergers misérables, n'ont pas le droit de se regarder comme une nation établie avant les Magyars sur le sol de la Transylvanie et de la Hongrie. »

Telle est la thèse dont l'orgueil magyar veut faire un dogme historique : mais les objections n'ont pas manqué; et un historien roumain, M. Xénopol<sup>1</sup>, non seulement les a présentées avec une grande force, mais a reconstitué d'une façon bien plus vraisemblable les origines et l'histoire de la nation roumaine. Des Romains se sont maintenus dans

1. *Les Roumains au moyen âge*. Paris, 1885.

le Balkan; on le sait, du reste, puisqu'il y a encore aujourd'hui là un groupe roumain important (ce qu'on appelle les Valaques de la Macédoine), mais, dès le VII<sup>e</sup> siècle, les Romains avaient disparu de la Mésie après l'invasion bulgare<sup>1</sup>: les bergers valaques n'auraient donc pu venir de l'ancienne Mésie devenue bulgare, et le Balkan était trop loin. Ce qu'il faut admettre, c'est, dès le VII<sup>e</sup> siècle, la séparation des Romains d'Orient en deux groupes principaux: les Daco-Roumains et les Macédo-Roumains. Les Romains d'Orient ont même dû donner naissance à un plus grand nombre de tronçons, disparus depuis; car on sait, par un historien des Croisades, Guillaume de Tyr, qu'il y avait au XII<sup>e</sup> siècle des Roumains en Dalmatie; il y a même encore aujourd'hui quelques villages roumains en Istrie (vallée de l'Arsa). Il faut, après l'invasion des Barbares, se représenter le pays romain de l'Orient comme une région couverte par une inondation; la plaine disparaît sous les eaux: les collines forment comme des îles; les îles, ici, ce sont les Balkans au sud, les Carpathes au nord.

Ne parlons plus des Balkans; parlons des Carpathes, c'est-à-dire de la Transylvanie. Les Romains qui n'ont pas suivi Aurélien — car le texte de Vopiscus n'est pas à prendre avec la brutalité littérale — y sont restés ou ont reflué de la plaine: les villes ont été abandonnées, et, par suite, la civilisation s'est éteinte; la population a vécu dans la montagne et de la montagne comme elle a pu. Les historiens du moyen âge ne parlent pas d'elle: mais quels historiens savaient ce qui se passait dans cette région des Carpathes, pendant ces siècles de désolation? Les Romains ou Valaques des Balkans sont connus par les écrivains byzantins: mais, jusqu'à l'arrivée des Magyars et jusqu'à la formation d'un État hongrois, jusqu'à l'apparition de chroniques et de chartes en Hongrie, la région des Carpathes est sans histoire. Si le silence séculaire de l'histoire était un argument contre les Roumains des Carpathes, il le serait également contre les Albanais, dont on aurait à chercher l'origine hors de leurs montagnes.

1. Nous rappelons que la Mésie correspond à peu près à la partie septentrionale de la principauté actuelle de la Bulgarie ou, en d'autres termes, à la Bulgarie au nord du Balkan.

Bien loin que les Roumains soient arrivés en Transylvanie aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, ils sont le peuple le plus ancien de la Hongrie. Ce peuple, formé du mélange des Daces et des colons romains, s'est montré plus fidèle à la langue latine que les Daces ne l'avaient été à leur langue thrace : les invasions des barbares ont détruit leurs villes ; ils se sont réfugiés dans la montagne, y vivant comme laboureurs et comme bergers dans les intervalles d'orages. Mais ils ne purent manquer de subir une influence étrangère quand ils furent englobés dans un empire slave. Le premier État bulgare, qui dura du IX<sup>e</sup> siècle aux premières années du XI<sup>e</sup>, s'étendait sans doute au nord du Danube, sur les régions qui sont aujourd'hui la Valachie, la Moldavie et la Transylvanie. C'est des Bulgares que les Roumains, leurs sujets, reçurent le rite slave et la liturgie slave ; ils devaient garder cette liturgie jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, et ainsi s'explique le caractère slave que la nation roumaine devait garder si longtemps<sup>1</sup>.

Les Hongrois ou Magyars étaient arrivés en Europe au X<sup>e</sup> siècle ; ils avaient brisé l'empire morave, qui avait son centre dans l'ancienne Pannonie, et ils s'étaient établis dans les plaines du Danube moyen et de la Theiss. Une fois installés dans ce qui sera désormais leur patrie, ils conquièrent la Transylvanie sur un autre peuple tatar qui s'y était installé, les Petchénègues, et, en l'an 1004, le roi saint Étienne réunit la Transylvanie à la Hongrie. La population était clairsemée en Transylvanie, et c'est pour cela que les rois de Hongrie, aux XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, établirent dans différentes portions du pays des colons venus de la basse Allemagne (Saxonie), et appelés pour cette raison Saxons.

Il est question des Roumains, et d'une façon incidente, dans des chartes, à partir du XIII<sup>e</sup> siècle (en 1231 et en 1247). Les Roumains paraissent dans ces documents comme agriculteurs aussi bien que bergers ; ils ont une Église organisée et une noblesse, et des princes semi-indépendants. Cela ressemble peu à la légende des bergers nomades arrivés des Balkans en poussant leurs troupeaux, légende que quelques écrivains ont

1. Il n'est question ici que des Roumains au nord du Danube ; ceux des Balkans avaient subi l'influence byzantine et adopté le rite grec.

présentée comme de l'histoire. Les Roumains de la Transylvanie formaient même une société assez organisée pour essaïmer au dehors de leurs montagnes. Les principautés de Moldavie et de Valachie ont été fondées aux <sup>xiii</sup><sup>e</sup> et <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècles par des colonies descendues des hauteurs de la Transylvanie et de la Maramourèche<sup>1</sup> pour fonder des principautés indépendantes des Magyars. C'est même par cette origine que l'on explique la présence de mots hongrois dans la langue roumaine de ces deux principautés : si, comme le veut la théorie magyare, tous les Roumains qui sont au nord du Danube étaient venus des Balkans, — où les Hongrois n'ont jamais paru, — ce n'est pas de là qu'ils auraient apporté les mots hongrois de leur langue. La linguistique confirme ainsi le témoignage certain de l'histoire : l'origine de la nation roumaine de notre temps est dans les Carpathes, et la terre de Transylvanie est la mère des Roumains.

Nous autres, Français, pour qui la volonté des populations est le véritable droit qui donne la vie à un État, nous ne regardons guère le « droit historique » que comme une superstition d'un autre âge, lorsqu'on veut en faire une chaîne qui lie une nation malgré elle; et le spectacle des Alsaciens et des Lorrains attachés à l'empire d'Allemagne en vertu de ce « droit historique » n'est pas fait pour changer notre conception du droit. Mais admettons un instant que la question débattue entre Magyars et Roumains soit une question de « droit historique ». C'est en faveur des Roumains qu'il faut la résoudre; car ils sont plus anciennement établis dans le pays. Et n'est-il pas étrange de voir les Magyars attacher tant d'importance à cette question de date, eux qui sont si tard venus en Europe, si longtemps après la chute de cet empire romain auquel les Roumains se rattachent par leur généalogie?

1. Nom d'une région au nord-ouest de la Transylvanie qui forme aujourd'hui le comitat hongrois de Marmaros. Les Roumains n'en occupent plus aujourd'hui que la partie méridionale; le reste est habité par des Ruthènes ou Petits-Russiens.

## III

Le roi de Hongrie saint Étienne conquiert la Transylvanie dans les premières années du XI<sup>e</sup> siècle, et la Transylvanie resta hongroise un peu plus de quatre siècles. La bataille de Mohacz, en 1526, est pour la Hongrie une date fatale, comme pour nous Crécy ou Azincourt. Les Turcs avaient vaincu, et, dès lors, la terre de Hongrie était disputée entre la maison d'Autriche et la puissance ottomane. La Transylvanie ne tarda pas à s'organiser en principauté indépendante, d'abord sous les Zapolyas, puis sous des princes (nous dirions aujourd'hui des présidents) élus par la Diète transylvaine. Ces princes intervenaient dans les affaires de la Hongrie, combattant tantôt avec l'Autrichien, tantôt avec le Turc; mais ils durent, dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, reconnaître la suzeraineté de la Sublime-Porte. La Transylvanie était vassale de la Turquie quand elle fut conquise par l'Autriche : elle devint autrichienne, en fait, dès 1688, en droit par le traité de Karlowitz en 1699. « La principauté de Transylvanie, selon ses anciennes bornes, dit l'article 1<sup>er</sup> du traité, demeurera sous la puissance de l'empereur Léopold et deviendra un de ses domaines ».

La Transylvanie était soumise directement à la maison de Habsbourg, en gardant sa constitution et son autonomie; elle restait indépendante de la Hongrie autant que les autres possessions de la maison de Habsbourg. Un diplôme de l'empereur Léopold I<sup>er</sup> avait, dès 1691, reconnu la constitution et les lois de la principauté. La Diète de Transylvanie continua d'exister et, plus tard, elle adopta, à la demande de l'empereur Charles VI, la « Pragmatique sanction » (modifiant l'ordre de succession au trône), que la Diète hongroise devait accepter de son côté. C'est en se référant au diplôme de Léopold I<sup>er</sup> de 1691 qu'un siècle plus tard, en 1790, la Diète de Transylvanie rappelait que « la Transylvanie est une principauté ayant une existence propre et indépendante de tout autre État (*per se subsistens et ab alio regno independens principatus Transylva-*

*niæ*) ». La principauté de Transylvanie dépendait directement du gouvernement de Vienne; elle avait sa Diète et son gouvernement local, qui communiquait avec le souverain par l'intermédiaire d'une chancellerie de Transylvanie établie à Vienne.

Cette organisation dura (sauf l'époque de troubles de 1848-49) jusqu'en 1867, lorsque la maison d'Autriche, vaincue à Sadowa, jugea nécessaire de se réconcilier la vaillante nation magyare. Les noms de « dualisme » et de « monarchie austro-hongroise » (remplaçant l'« empire d'Autriche ») disent assez que l'empire fut partagé entre les Allemands et les Magyars. Les Magyars, sentant qu'ils devenaient le pivot d'un nouvel ordre de choses, demandèrent beaucoup et obtinrent tout ce qu'ils demandaient. On leur abandonna (avec certaines réserves pour la Croatie) tout le territoire et toutes les nations situées au delà de la Leitha. On céda à toutes les revendications de leur « droit historique », et on engloba dans le royaume de Hongrie aussi bien la principauté de Transylvanie au nord, que le royaume de Croatie et la *Voïvodina* serbe de Temesvár au sud. Il y avait plus de trois siècles que la Transylvanie avait cessé de faire partie de la Hongrie; mais les siècles passés et les faits accomplis ne comptent pas pour les tenants du « droit historique ». La Transylvanie fut partagée en comitats; son nom même n'est plus qu'une expression géographique, comme chez nous les noms de Bretagne et de Normandie; ses comitats ne se distinguent en rien de ceux du reste de la Hongrie, — à quelques lois d'exception près.

#### IV

Les Roumains forment la grande majorité de la population dans la Transylvanie. D'après le recensement de l'administration magyare de 1890, les quinze comitats formés avec la Transylvanie comptent 2.251.000 habitants ainsi répartis: 1.276.000 Roumains; 697.000 Magyars; 217.000 Allemands. En comparant ces chiffres à ceux des recensements

faits antérieurement (sous le régime centraliste) par une administration allemande, on constate que les Roumains restent stationnaires, tandis que les Allemands diminuent et que les Magyars augmentent.

Et pourtant, malgré leur nombre, jusqu'en 1848, ni la nation roumaine n'avait d'existence légale, ni les Roumains n'eurent individuellement le droit de citoyen. L'État transylvain ne les connaissait pas. D'après son ancienne constitution, qui dura jusqu'en 1848, la Transylvanie était partagée en trois *pays* ou *nations* : le pays des Hongrois, le pays des Sicules (Szekler) et le pays des Saxons. Ces termes doivent être pris au sens politique plus qu'ethnographique, car ils désignent la nation qui seule avait des droits politiques dans chacun de ces territoires. Les Roumains, quoique formant la majorité numérique, n'avaient pas plus de droits politiques et civils que les ilotes à Sparte, et leur religion, le catholicisme orthodoxe (ou grec), n'était pas davantage reconnue par l'État. L'État transylvain ne connaissait que trois nations : Hongrois, Sicules et Saxons, et quatre religions : catholicisme latin, calvinisme, unitarisme (religion des Hongrois et Sicules) et le luthéranisme (religion des Saxons). C'est ce qu'on a appelé en plaisantant « les sept péchés capitaux de la Transylvanie ».

Les Roumains n'étaient guère autre chose que des serfs : en langue roumaine même, le mot *roman* était synonyme de « serf » et de « corvéable à merci », de même que, dans toutes les langues de l'Europe occidentale, *esclave* est un doublet de *Slave* ; ainsi, chez nous, *Suisse* est devenu synonyme de gardien ou de concierge. Comment les Roumains de Transylvanie ont-ils été réduits à cette misérable situation ? Il est difficile de le dire avec précision. M. Xénopol l'explique par le fait que la noblesse valaque s'est magyarisée sous le régime magyar : les chartes anciennes de la Hongrie font en effet mention de nobles valaques et l'on connaît de grandes familles nobles et même royales de Hongrie (celle des Hunyades, par exemple) qui sont d'origine valaque ou roumaine. Le peuple seul resta roumain, paysans attachés à la glèbe, sans aucuns droits politiques ni même civils : leur présence était simplement « tolérée » par les lois du pays. Il était interdit aux Roumains de

porter des armes, interdit d'avoir un luxe au-dessus de leur situation sociale : « Il est rigoureusement défendu aux Roumains (disait un article des *Constitutiones approbatæ* de 1653) d'avoir des chevaux, de porter des vêtements de drap bleu, des pantalons, des bottes et des bonnets fourrés de la valeur d'un florin, non plus que des chemises de coton. » Le clergé national (orthodoxe) des Roumains était soumis à toutes sortes d'avanies et de violences. Les nations privilégiées n'admettaient aucun partage avec ces ilotes : les maîtres des corporations de métier ne pouvaient prendre un apprenti roumain.

Dans deux grandes révoltes, les Roumains essayèrent en vain de se soustraire à ce régime de servage. La première est bien ancienne, car elle est de 1437, et c'est, à proprement parler, une révolte des paysans contre les seigneurs. C'est au même moment (1437-1438) que la noblesse hongroise de Transylvanie conclut avec les Sicules et les Saxons cette « Union » qui forma la base de la constitution féodale de la Transylvanie jusqu'en 1848. L'« Union » avait pour but principal d'organiser la défense commune contre les Turcs, mais il était aussi question de réprimer les *protervia et rebelliones nefandissimorum rusticorum*. Il y a lieu de croire que les paysans révoltés de 1437 n'étaient pas seulement des Roumains ; mais avec le temps l'opposition de classes devint une opposition de races. En 1784, une révolte conduite par un pâtre, Horia, eut vraiment un caractère national roumain. Une révolte de serfs ne peut guère être autre chose qu'une jacquerie avec ses violences ordinaires, assassinats des nobles et incendies des châteaux. La révolte de 1784 devint une insurrection et eut un moment de succès. Horia avait rassemblé vingt mille hommes autour de lui et pris même le titre de « roi de Dacie ». Il fallut, pour soumettre les insurgés, l'intervention d'une armée autrichienne ; la révolte fut écrasée dans le sang, et le Spartacus roumain périt sur la roue. Mais son souvenir est resté pour les Roumains de Transylvanie celui d'un héros et d'un martyr national. En 1884 — centenaire de l'insurrection — comme on célébrait dans une église roumaine un service commémoratif en l'honneur de Horia et de ses compagnons, les gendarmes hongrois pénétrèrent dans l'église et en expulsèrent célébrant et assistants.

Lorsque, dans les dernières années du xvii<sup>e</sup> siècle, la maison d'Autriche conquiert la Transylvanie, la cour de Vienne, ardente pour la propagande catholique, entreprit de ramener les Roumains à l'Église de Rome sous forme d'Église unie, tout en leur laissant leur rite et leur discipline ecclésiastique. On promit de grands avantages à leur nation : leurs popes, dont une grande partie étaient serfs, devaient en profiter tout les premiers, en obtenant une situation analogue à celle des clergés des autres religions. Au point de vue doctrinal, on demandait seulement aux Roumains de reconnaître la suprématie du pape, les dogmes de la procession du Saint-Esprit et du purgatoire, et la communion avec le pain azyme. Une bonne partie du clergé de la nation roumaine accéda à cet arrangement en 1700 et, dès lors, les Roumains de Transylvanie furent partagés en orthodoxes (ou grecs-orientaux, comme on dit en Autriche) et en uniates (ou catholiques grecs). Il y eut donc deux Églises, chacune ayant sa hiérarchie épiscopale particulière<sup>1</sup> ; mais cette division n'impliqua aucune rivalité : les deux Églises furent également patriotes. Si les Roumains, comme corps de nation, n'obtinrent pas les avantages espérés, que la cour de Vienne leur eût volontiers accordés, et que la Diète de Transylvanie leur refusa, la situation des uniates fut néanmoins un peu meilleure, pour leur clergé surtout : leurs popes n'étaient plus serfs et corvéables, ils étaient libres et pouvaient envoyer leurs enfants aux écoles, ce qui était interdit aux simples paysans roumains.

Cette émancipation du clergé uniâte devait avoir une grande conséquence littéraire, et, par suite, nationale : c'est de son sein, et parmi des prêtres uniates qui avaient été achever leurs études à Rome (Sinkai est le plus célèbre d'entre eux), que naquit la littérature roumaine. Quelques livres roumains de piété avaient été imprimés en Transylvanie à l'époque de la Réforme, mais la littérature roumaine en était restée là quand Sinkai et quelques autres prêtres roumains uniates recom-

1. L'Église orthodoxe roumaine de Transylvanie et de Hongrie, d'après un recensement opéré par elle-même, comptait en 1890 environ 1.600.000 personnes (dont 2.000 membres du clergé). Voir la *Romänische Revue*, numéro de mai 1892, p. 288. — Les orthodoxes forment environ les trois cinquièmes des Roumains de Hongrie, et les uniates les deux autres cinquièmes.

mencèrent à écrire et à imprimer leur langue. Et ils le firent non plus avec l'alphabet cyrillique (slave), mais avec l'alphabet latin. La première grammaire roumaine fut publiée à Vienne en 1780 (réimprimée à Ofen ou Bude en 1805) et en lettres latines. C'est le premier livre roumain imprimé dans notre alphabet. A cette époque, la langue roumaine n'était pas encore cultivée dans les principautés de Valachie et de Moldavie, soumises à la domination de cours phanariotes. On voit par là l'importance de la Transylvanie dans la formation de la conscience nationale roumaine. Elle n'a pas seulement donné naissance à la race, mais aussi à la littérature roumaine.

Le contre-coup de la Révolution française s'était fait sentir jusque dans l'Europe orientale. En 1791, des Roumains de Transylvanie adressèrent une supplique à l'empereur Léopold II, pour être relevés de leur incapacité politique et civile et pour que leur existence nationale fût reconnue par la constitution du pays. L'empereur accueillit favorablement cette supplique et la renvoya à la Diète de Transylvanie, qui la repoussa. En 1834, un pétitionnement analogue, organisé par les évêques des deux rites, n'eut pas plus de succès : en effet, la Diète féodale de Transylvanie, qui représentait les nations privilégiées, ne voulait pas, en reconnaissant des droits aux Roumains, amoindrir ses anciens privilèges. Les Roumains ne pouvaient se faire aucune place dans cette société qui ne les connaissait pas. En 1845, un Roumain de Kronstadt<sup>1</sup>, ayant fait des études de droit, demanda une place dans l'administration de sa ville natale; on la lui refusa par la raison qu'il était Roumain. Il entreprit un procès qui alla jusqu'à Vienne : la municipalité saxonne, dans son mémoire justificatif, invoquait ses anciens privilèges, qui réservaient les emplois publics aux seuls Saxons, et réclamait « contre l'oppression et la ruine des Saxons en faveur des Roumains, contrairement aux lois et privilèges qui protègent la nation saxonne ».

Les Roumains de Transylvanie en étaient là lorsque éclata la révolution française de 1848. Un mouvement d'espérance agita leur nation : une grande réunion populaire fut organisée,

1. En roumain Brasov et en magyar Brassó; c'est une des principales villes de l'ancien « pays » des Saxons.

avec l'aide des deux évêques des deux rites, Schaguna et Lemeny, par quelques patriotes groupés autour de M. S. Barnutiu. Quarante ou cinquante mille Roumains, délégués de toutes les parties de la Transylvanie, se réunirent à Blasiu<sup>1</sup> le 15 mai 1848. Le moment était d'autant plus critique pour les Roumains, que le Parlement hongrois de Pest venait de voter et de faire accepter à l'empereur l'incorporation de la Transylvanie à la Hongrie. Les Roumains de Blasiu exposèrent leurs revendications dans un long programme qui peut se résumer ainsi : liberté politique et civile, admission à tous les emplois, suppression de la corvée et de la dîme, emploi du roumain comme langue administrative, reconnaissance de l'Église orthodoxe, dotation du clergé roumain au même titre que les autres clergés, etc.

Cette manifestation populaire n'avait aucune valeur légale, et quelques jours plus tard, le 29 mai, la Diète féodale de Transylvanie, formée surtout de Magyars, votait l'union avec la Hongrie. Mais les événements se précipitent : les Magyars se révoltent contre l'empereur, et une guerre civile commence dans laquelle les Roumains aussi bien que les Croates combattent pour l'empereur contre les Magyars. L'insurrection une fois étouffée (avec l'aide de la Russie), les Roumains, en récompense de leur fidélité à l'empereur, obtinrent une grande partie des droits qu'ils avaient revendiqués à Blasiu ; ils étaient désormais citoyens de la Transylvanie, et, en même temps, la Transylvanie restait une possession de la maison de Habsbourg, distincte et indépendante de la Hongrie. Un peu plus tard, en 1863, une loi spéciale réglait l'emploi officiel des trois langues magyare, allemande et roumaine en Transylvanie. En même temps, par un décret-loi de la même année, l'empereur François-Joseph convoquait une Diète de Transylvanie élue sur une nouvelle base électorale, censitaire, mais sans distinction de nationalité.

Les Roumains se trouvèrent dès lors dans la Diète et en majorité : ils pouvaient enfin réaliser leurs aspirations natio-

1. Blasiu est en allemand Blasendorf et en magyar Balaszfalva : c'est une localité un peu à l'est de Klausenburg et elle avait été choisie pour cette réunion (en plein air) à cause de sa position centrale.

nales, et organiser leur nationalité dans la monarchie autrichienne; mais leur espérance fut de peu de durée. Sadowa changea l'orientation de l'empire : les Magyars, victorieux par la défaite de l'empire, réclamèrent l'annexion de la Transylvanie, en faisant valoir d'anciens rapports historiques et la présence d'un élément magyar important en Transylvanie. Le Parlement hongrois vota cette incorporation, et, pour lui donner une apparence de légalité, on la fit voter par une Diète de Transylvanie réunie à Klausenburg (Kolozvár); seulement cette Diète avait été élue, non d'après le décret-loi de 1863, mais d'après la loi féodale de 1734, de sorte que les Roumains ne furent pas appelés à voter sur une mesure qui ruinait toutes leurs espérances<sup>1</sup>. La loi de 1863 sur l'emploi des langues se trouvait *ipso facto* abrogée. Voilà donc, dès 1868, les Roumains de Transylvanie citoyens, ou, pour mieux dire, sujets hongrois<sup>2</sup>.

BCU Cluj / Central University Library Cluj

## V

Depuis leur annexion à la Hongrie, les Roumains de la Transylvanie ont dû renoncer à l'espoir de faire de la Transylvanie un petit État roumain dans l'intérieur de la monarchie autrichienne, en l'agrandissant du coin sud-est de la Hongrie ou Banat de Temesvár (qui est habité par des Roumains) et de

1. La Diète transylvaine, convoquée d'après l'ancien loi électorale, se composait ainsi en 1848 et en 1868 : 1<sup>o</sup> Députés élus, 89 Magyars (et Sicules), 31 Saxons, 13 Roumains; 2<sup>o</sup> Députés nommés directement par le souverain, et choisis dans la noblesse magyare, 189.

2. Un écrivain roumain, M. S. Perietzano-Buzeu, a raconté ces événements (que je n'ai pu que résumer) dans un article intitulé *la Transylvanie et son union forcée avec la Hongrie*, et publié dans notre *Revue contemporaine*, numéro du 28 février 1870. — Quelques années plus tôt, un autre Roumain, M. Piso, signant seulement d'une initiale, avait traité le même sujet dans une brochure intitulée : *la Transylvanie en face des prétentions de la Hongrie*, par P\*\*\*. Paris, Dentu, 1861. — Ces publications avaient pour but de répondre aux écrits publiés chez nous par les réfugiés magyars de 1849, et dans lesquels les questions de politique hongroise étaient naturellement traitées du point de vue magyar.

la Bukovine limitrophe, autrichienne seulement depuis 1775 et démembrement de la Moldavie. Les Roumains ont dû renoncer à ce rêve. Et c'est un rêve plus lointain encore, ce programme de la *Romania irredenta* « la Roumanie non encore délivrée », évoqué par quelques patriotes ardents du royaume de Roumanie (M. Cipariu entre autres), et plus poètes que politiques. Ce serait la réunion en un seul État des pays roumains de Russie, de Roumanie, d'Autriche et de Hongrie, formant une Roumanie de onze millions d'âmes qui s'étendrait du Dniester à la Theiss et de la frontière galicienne au Danube. Mais cette réalisation de la *patria romana*, de la Dacie romaine, ne serait possible qu'après un cataclysme européen et après la dislocation de la monarchie austro-hongroise.

Les Roumains de Hongrie — nous ne parlons plus de la Transylvanie, puisque la Transylvanie est fondue dans la Hongrie et que la Hongrie avait déjà plusieurs comitats habités par des Roumains (ceux du Banat), — les Roumains de Hongrie s'inspirent d'une politique moins ambitieuse, mais plus pratique. Le parti extrême, celui de la *Romania irredenta*, ne compte guère de partisans parmi eux. C'est le parti modéré qui dirige leur politique : il reste dans les limites constitutionnelles, mais dans ces limites, il demande l'égalité des droits (*Gleichberechtigung*) que la Constitution de 1868 promet à tous les peuples du royaume de Hongrie. L'organisation — légale — de comités électoraux dans tous les collèges où les Roumains sont électeurs a permis aux Roumains de s'organiser en parti national et d'avoir un comité directeur de leur parti. C'est ce comité qui organise de temps à autre ces conférences de la nation roumaine dont les journaux nous apprennent la tenue. Ces conférences sont formées de délégués envoyés par les collèges électoraux où les Roumains forment la totalité ou la majorité des électeurs. Ce sont ces conférences ou congrès qui élaborent et proclament le programme des revendications nationales.

Le premier de ces congrès eut lieu à Sibiu (Hermannstadt) en 1881. Dans le programme qu'il vota il revendiquait entre autres choses l'autonomie de la Transylvanie et l'adoption du suffrage universel. Ce sont des revendications extrêmes, mais, ces revendications théoriques une fois faites, les Roumains de

Hongrie restent sur le terrain de la politique pratique. En somme, ils se contenteraient de concessions plus modestes et qui ne seraient que l'application loyale de la promesse d'égalité de droits (*Gleichberechtigung*) inscrite dans la Constitution de 1868; elles se réduiraient aux points suivants :

1° Admission de la langue roumaine dans l'administration et dans la justice, pour les districts habités par des Roumains :

2° Nomination, dans les mêmes districts, de fonctionnaires sachant le roumain ;

3° Assimilation au reste de la Hongrie au point de vue du cens électoral ;

4° Autonomie de l'Église orthodoxe et des écoles qu'elle entretient ;

5° Enseignement de la langue roumaine dans les écoles et collèges des comitats habités par les Roumains.

C'est par la parole et par la presse que le parti national combat pour son programme; il en appelle à l'opinion, non pas seulement en Hongrie, mais aussi dans la monarchie austro-hongroise tout entière et même dans l'Europe. C'est pour intéresser à sa cause le public libéral de l'Europe entière que dans des publications faites simultanément en allemand et en français il expose les doléances des Roumains de Hongrie : tels le *Mémorandum* de l'Assemblée de 1881, un *Mémoire* des étudiants roumains, et une *Réplique* faite par eux à une réponse des étudiants magyars. En même temps, pour tenir le public au courant de leur vie politique et de leur lutte contre le magyarisme, des patriotes roumains ont fondé une revue mensuelle en langue allemande, les *Romänische Jahrbücher* qui se publient aujourd'hui à Temesvár.

Il importe d'autant plus aux Roumains de faire entendre leurs doléances, que leur voix n'arrive plus à la tribune parlementaire. Un de leurs griefs les plus justes est que, tandis que le nom même de la Transylvanie est aboli, il existe pour les comitats formés de la Transylvanie une loi électorale spéciale et que cette loi a pour but de barrer le chemin aux Roumains. En effet, les nobles ont le droit de vote sans aucun cens, et la plupart des Magyars de Transylvanie sont nobles ou réputés tels par leur inscription électorale sous l'ancien régime; pour les autres électeurs — qui, en fait, sont surtout des Roumains, — le cens

électoral est de quatre à huit fois plus élevé que dans le reste de la Hongrie. Les circonscriptions électorales ont en outre été découpées de façon à favoriser l'élément magyar. De plus, les Roumains de Transylvanie se plaignirent de la pression et de la corruption exercées par l'administration magyare. Dès 1869, à la conférence de Mercurea, les Roumains de Transylvanie avaient agité la question de s'abstenir des luttes électorales, et une partie d'entre eux avait adopté ce mot d'ordre. En 1881, voyant le petit nombre de leurs députés diminuer encore à chaque législature par suite de ces manœuvres, le congrès de Sibiu décida qu'on s'abstiendrait de prendre part désormais aux élections pour la Chambre des députés de Budapest. Les Roumains des autres comitats (du Banat de Temesvár) continuèrent quelques années à prendre part aux élections, et jusqu'en 1890, il y eut quelques députés roumains au Parlement de Pest; mais, en 1890, et pour les mêmes raisons, les Roumains du Banat s'abstinrent à leur tour. Le champ est laissé libre aux candidats magyars : le parti national roumain fait grève sur le terrain électoral : il ne parle que dans la presse et dans ses congrès nationaux.

L'imposition de la langue magyare est un grief d'un autre ordre, mais un grief plus grave encore, car la langue n'est pas seulement le symbole, elle est aussi l'expression de la nationalité, et c'est pour cette raison que les Magyars veulent imposer leur langue à toutes les nationalités de la Hongrie. Il ne faut pas juger de la Hongrie, État mixte et bigarré, par un pays comme la France, État unitaire, où depuis des siècles une nationalité et une langue se sont imposées aux provinces d'origines diverses. S'il est un État en Europe auquel on puisse, à cet égard, comparer la Hongrie, ce serait la Suisse avec ses quatre nationalités et ses quatre langues, mais il y a cette différence qu'en Suisse aucune nationalité (même l'allemande qui l'emporte de beaucoup comme nombre) ne prétend opprimer les autres. L'imposition de la langue magyare n'est pas seulement une mesure oppressive à l'égard des nations non-magyares de la Hongrie; c'est aussi une nouveauté, et elle ne peut invoquer ce « droit historique » si cher aux Magyars quand il vient en aide à leurs prétentions. Si l'État hongrois a pu, pendant tant de siècles, subsister sans que la jalousie en

troublât les diverses races, c'est que les langues de ces races étaient toutes ce que notre moyen âge appelait des langues « vulgaires », par opposition à la langue des hommes cultivés, le latin. Le latin était la langue politique, parlementaire, administrative, judiciaire de la Hongrie : c'était une langue accessible à tous et en même temps une langue neutre. Il resta la langue officielle de la Hongrie jusqu'en 1840 : on parla même latin dans le Parlement de Pest jusqu'en 1848. La langue magyare imposée comme langue officielle dans toutes les branches, non seulement dans la politique générale, mais aussi dans l'administration de la justice et dans les plus petits détails de l'administration locale, devient une vexation permanente pour les nations non-magyares de la Hongrie. Les doléances des Roumains ne diffèrent pas ici de celles des autres sujets des Magyars ; mais ils se plaignent en outre d'être exclus de tous les emplois administratifs dans les comitats où ils ont la majorité, de se voir presque fermer l'accès aux carrières libérales ; ils se voient traités en étrangers sur le sol où ils sont nés.

C'est par l'éducation magyare et par la magyarisation de la jeunesse que les Magyars espèrent transformer la Hongrie en État national. Quoique, à la fondation du dualisme, une loi de 1868 ait prévu que les enfants des différentes nationalités pourraient recevoir l'instruction dans leurs langues nationales, l'école est aujourd'hui en Hongrie un instrument de magyarisation par excellence. L'espace nous manque pour entrer dans les détails de cette campagne scolaire : il nous suffira de dire que les écoles et collèges officiels ne donnent qu'un enseignement magyar ; que le gouvernement intervient, par ses inspecteurs, dans les écoles primaires roumaines fondées par l'initiative privée et dans les séminaires de l'Église orthodoxe roumaine ; et qu'il interdit aux Roumains de fonder des collèges et écoles secondaires destinés à leurs enfants. Bien plus, le gouvernement magyar encourage les Sociétés de propagande magyare qui se fondent sous le nom de « Société du progrès national » ou de « Société de culture (de culture intellectuelle) », Sociétés qui répandent l'instruction en langue magyare, récompensent les instituteurs magyarisants, etc. Ces Sociétés ont l'avantage de la protection officielle. Les écoles et

les établissements d'instruction des Roumains luttent difficilement contre cette propagande, car les Roumains sont pauvres; ils sont pourtant aujourd'hui aidés par les subsides d'une Société fondée en Roumanie sur le modèle du *Deutscher Schulverein* de Berlin. La *Ligue pour l'unité d'instruction des Roumains*, dont le siège est à Bucharest, a pour but d'encourager et de soutenir, à l'étranger, les écoles où l'on enseigne la langue roumaine. Quoiqu'elle restreigne son action aux limites modestes du terrain scolaire, cette Société a été dénoncée en juillet 1892 à la tribune hongroise par le comte Albert Apponyi; celui-ci s'indignait même que le bureau de cette Société eût été reçu en audience par le roi de Roumanie, et en eût obtenu des paroles de bienveillance. Le comte Kalnoky répondit avec esprit qu'il ignorait l'histoire de cette audience.

Nous n'entrerons pas dans la série des vexations et des persécutions dont se plaignent les Roumains de Hongrie<sup>1</sup>. Nous les résumerons d'un seul mot en disant que la nation roumaine est traitée en Hongrie comme le sont, plus près de nous, les Alsaciens et les Lorrains qui veulent garder le souvenir de la patrie française. Il n'est pas permis aux Roumains de fonder des Sociétés d'aucune sorte, même ayant un caractère d'utilité publique, qu'il s'agisse de comice agricole ou de syndicat industriel, de réunion de dames s'occupant de l'éducation des filles, de réunions littéraires d'étudiants, etc. Le droit d'association n'existe pas pour les Roumains.

Les Roumains ont-ils au moins la liberté de la presse, et peuvent-ils porter leurs griefs devant l'opinion? Nullement. Il existe en effet, dans l'ancien arsenal des lois propres à la Transylvanie, une « patente impériale du 27 mai 1852 ». Cette patente avait été édictée à l'époque de l'absolutisme; le gouvernement hongrois l'a laissé subsister, afin de pouvoir s'en servir contre la presse d'opposition nationale<sup>2</sup>.

1. On les trouvera racontées en détail, avec faits à l'appui, dans une publication en langue française intitulée : *la Question roumaine en Transylvanie et en Hongrie, réplique de la jeunesse roumaine universitaire*, etc. Vienne, Budapest, Graz et Cluj, 1892, VIII-151, p. in-4°. Les auteurs de cet ouvrage ont été, pour leur indiscretion, condamnés à la prison et à l'amende.

2. C'est par une ordonnance ministérielle du 14 mai 1871, et émanée des ministères de l'Intérieur et de la Justice, que cette « patente » a été, avec quel-

Les procès de presse sont fréquents contre la presse roumaine de Transylvanie ; l'affirmation des griefs de la nationalité roumaine est regardée comme un délit, et les juges magyars n'ont pas la main légère. C'est devant le jury que se portent ces procès. Les journaux roumains se publient dans la circonscription judiciaire de la ville de Hermannstadt (en roumain *Sibiu*). Or, Hermannstadt est une ville en partie allemande, et, comme ses jurés acquittaient quelquefois les journalistes roumains, le gouvernement hongrois a supprimé en 1884 le cercle judiciaire de Hermannstadt, et l'a annexé à celui de Koloszvár (en allemand *Klausenburg* et en roumain *Cluj*). Koloszvár est une ville foncièrement magyare ; c'est donc devant des jurés magyars, c'est-à-dire devant des adversaires politiques, que comparaissent les publicistes roumains de la Transylvanie. Les procès de presse — et les condamnations — ne se comptent plus, et, parmi les écrivains roumains les plus distingués de Transylvanie, il n'en est guère qui n'aient fait connaissance avec les prisons hongroises.

L'irritation de la nation roumaine et l'opiniâtreté du gouvernement hongrois dans sa politique de magyarisation sont arrivées à rendre la situation très tendue et presque révolutionnaire. Un procès intenté en ce moment aux chefs de la nation roumaine — et bien maladroitement — met le comble à l'exaspération des Roumains et semble être le point de départ d'une ligue de toutes les nations non-magyares de la Hongrie. Le Comité directeur élu par les électeurs roumains et qui se réunit à peu près tous les ans à Sibiu (Hermannstadt) avait, dès 1887, décidé en principe de présenter les revendications de la nation roumaine dans une pétition adressée à l'empereur-roi François-Joseph. Ce projet fut d'abord ajourné, dans l'espoir que le régime de magyarisation subirait quelque adoucissement ; mais, comme les événements montraient plutôt le contraire, le congrès national de janvier 1892 adopta les termes de cette pétition qui forme une grosse brochure in-quarto, intitulée : *Mémoire des Roumains de Transylvanie et*

ques modifications, maintenue en vigueur pour les publications de presse. Les Magyars ont ainsi fait disparaître le nom de la Transylvanie ; mais ils maintiennent pour elle, et en vue de leur politique nationale, une législation de la presse distincte et différente de celle du reste de la Hongrie.

de Hongrie, présenté à Sa Majesté impériale et royale François-Joseph<sup>1</sup>. C'est le cahier des doléances de la nation roumaine, avec l'assurance du dévouement de la nation roumaine à l'empereur-roi et à sa dynastie, dévouement dont leurs pères ont donné la preuve dans la guerre civile de 1848-49.

Le fait d'adresser une pétition au souverain parut le comble de l'audace au parti magyar. Le gouvernement hongrois s'opposa à ce que l'empereur-roi reçût la députation chargée de lui présenter la pétition à Vienne, en mai 1892. Le retour de cette députation donna lieu aux scènes les plus violentes; ses membres furent l'objet de violences populaires, et leurs maisons saccagées par la populace sous l'œil indifférent de l'administration magyare. Le chef du parti roumain, M. Ratziu, n'échappa qu'à grand'peine et dut quitter sa résidence de Turda pour s'établir à Sibiu. Un des membres les plus ardents du parti magyar, M. Ugron, fit de cette pétition l'objet d'une interpellation à la Chambre des députés de Budapest (14 juillet 1892): qu'allait faire, disait-il, le gouvernement devant l'audace de ces pétitionnaires, audace d'autant plus coupable qu'ils avaient donné au souverain le titre d'« empereur »? — On sait que les Magyars ne veulent connaître que le « roi de Hongrie », et que pour eux l'« empereur d'Autriche » est un souverain étranger. — Le ministre de la justice, M. Szilágyi, répondit que le fait d'adresser une pétition au souverain ne pouvait pas être considéré comme un délit; mais que cette pétition avait été imprimée sous le titre de *Mémorandum* et qu'il verrait si la publication de ce « factum » ne constituait pas un délit qui tombe sous le coup des lois sur la presse. Après quelques hésitations et sous la pression des chauvins magyars, le gouvernement hongrois se décida enfin à un procès; au mois de mai 1893, il fit saisir chez l'imprimeur de Sibiu les exemplaires restants du *Mémorandum* et commencer une instruction judiciaire contre les vingt-cinq membres du Comité central des électeurs roumains, considérés comme auteurs de la pétition et responsables pour elle. L'acte d'accusation porte: haute trahison, car le magyarisme en est venu à un tel degré d'intolérance, que la discussion par la

1. Ce *Mémorandum* a été publié en magyar, en roumain et en allemand.

voie de la presse des questions de droit constitutionnel et public — et aussi d'histoire! — devient un délit et un crime. Ce grand procès devait commencer le 23 janvier 1894 devant le jury de Koloszvár, ce jury magyar qui condamne toujours. Au dernier moment, le procès a été ajourné, mais ce n'était qu'un ajournement; les débats viennent de s'ouvrir le 7 de ce mois. Le comité du parti roumain, réuni à Sibiu les 3 et 4 avril, a lancé un manifeste pour déclarer la nation roumaine de Hongrie solidaire, tout entière, des accusés qui vont comparaître à Klausenburg.

Ainsi le parti national roumain ne se décourage pas; il élargit même son programme en préparant pour cet été (1894) un congrès des nationalités non-magyares de la Hongrie, afin d'organiser, avec le concours des Slovaques, des Serbes et peut-être des Ruthènes, une résistance énergique à la politique de magyarisation et de sujétion entreprise par le gouvernement hongrois. Les vingt-cinq membres du Comité actuel des électeurs roumains seront sans doute alors en prison après le grand procès de « haute trahison » qui va se juger; mais ils auront été remplacés par d'autres qui continueront la lutte pour la défense de leur nationalité. Leur *platform* est la mise en pratique de la loi des nationalités de 1868, l'introduction du suffrage universel, et le remaniement des circonscriptions électorales. En attendant, les Roumains continueront à faire grève sur le terrain électoral, tout en continuant leur propagande par toute autre voie légale.

Mais cette agitation restera-t-elle toujours sur le terrain légal, si les Magyars continuent à refuser la plus petite concession à leurs sujets, et s'ils aggravent leur politique de magyarisation, comme si toutes les nations de la Hongrie devaient renier leurs traditions pour se faire Magyars? Une politique aussi intraitable ne peut produire que désaffection à l'égard de l'État qui en fait son œuvre: c'est dans la prochaine guerre européenne que les Magyars en verront peut-être le résultat; qu'ils se rappellent leur propre attitude à l'égard du régime autrichien pendant la guerre de 1866. Leurs alliés d'Allemagne s'en préoccupent à l'avance — dans l'intérêt de l'Allemagne. Au mois d'août dernier, à propos d'une session du Congrès roumain à Hermannstadt (Sibiu),

*Allgemeine Zeitung* déplorait cette persécution de l'élément roumain en Hongrie : le mécontentement toujours grandissant de trois millions de Roumains de Hongrie pourrait, disait-elle, amener le gouvernement de Bucharest à s'allier à la Russie. Et, parlant des autres nations de la Hongrie soumises, elles aussi, au même régime de magyarisation, le journal allemand disait que, d'une façon générale, le mécontentement de dix millions de Hongrois non-magyars était une faiblesse pour la Hongrie — et, par suite, pour la Triple Alliance. Oui, faiblesse politique — et peut-être un jour faiblesse militaire!

## VI

L'agitation politique des Roumains de Transylvanie et de Hongrie est restée sur le terrain national, mais légal : non seulement ils ont toujours affirmé leur dévouement à l'État et à la dynastie, mais rien dans leur conduite n'a permis de douter de leur loyauté. C'est à leur souverain légitime, à Vienne, qu'ils se sont adressés directement, il y a deux ans, et ils ne songent point à rompre cette sujétion. Mais, si les Roumains de Hongrie ne se tournent pas vers Bucharest et n'en reçoivent pas le mot d'ordre, il serait étrange que leurs frères du royaume de Roumanie, c'est-à-dire de la Roumanie libre, ne prissent pas intérêt à leur sort. Et plus le gouvernement hongrois affirme la politique de magyarisation à outrance et persécute les représentants de l'idée roumaine en Hongrie, plus la question transylvaine tend à devenir une question internationale.

Les sympathies des Roumains du royaume pour le mouvement roumain de Hongrie ont, en quelque sorte, leur ferment dans le rôle important que jouent, en Roumanie, des Roumains de Hongrie émigrés et établis en Roumanie. Ils ne sont que vingt mille peut-être, mais leur importance est bien au delà de leur nombre par la place qu'ils occupent dans la société. Ce sont des hommes ayant fait des études et s'étant

destinés aux carrières libérales, qui ont quitté la Hongrie chassés par les vexations magyares. C'est ainsi qu'autrefois l'intelligence et l'activité libérale de Venise, de Milan, de Naples quittait le pays natal pour fuir la persécution, et allait vivre dans le libre Piémont. Ce ne sont pas seulement des forces perdues pour la Hongrie, ce sont des forces qui peuvent se tourner contre elle : et s'il se crée en Roumanie un mouvement d'opinion vers les Carpathes, c'est naturellement autour de ces émigrés qu'il se forme.

Nous avons mentionné la fondation de cette *Ligue pour l'unité d'instruction des Roumains* (ou *Ligue culturelle*, comme on l'appelle quelquefois en Roumanie); son rôle est, sur le terrain de la littérature, de la langue et de l'école, celui de notre *Alliance française*; et elle reste prudemment sur ce terrain. Mais l'ardeur nationale se manifeste en dehors d'elle, et le gouvernement hongrois le sait si bien qu'il essaye de faire de la frontière des Carpathes une frontière morale. On ne peut empêcher de passer les hommes et les idées avec eux; mais on peut empêcher de passer les journaux: en 1886, il n'y avait pas moins de trente-huit journaux roumains de Roumanie auxquels l'entrée était interdite en Hongrie. Mais si les douaniers et les gendarmes hongrois peuvent empêcher la pensée roumaine de pénétrer de Roumanie en Hongrie, ils ne peuvent empêcher les événements politiques de la Roumanie hongroise de se répercuter dans la Roumanie libre, surtout quand quelque grand procès, comme celui du vieux général Doda en 1888<sup>1</sup>, passionne les Roumains de Hongrie.

Et voici qu'en Roumanie, ces manifestations se produisent au Parlement même. Au mois de décembre 1893, la ques-

1. M. Trajan Doda, général en retraite de l'armée autrichienne — et de nationalité roumaine, — avait été élu député à Caransebesi (dans la Hongrie propre). Indigné de la pression exercée par l'administration magyare contre les candidats de nationalité roumaine, il donna sa démission, et exposa les motifs de cette démission dans une adresse à ses électeurs. Il fut poursuivi pour cette adresse comme coupable d'excitation contre la Constitution, la loi et les autorités, délits très vagues, mais prévus par le code pénal hongrois de 1878. Au cours de ces poursuites, le général Doda fut atteint d'une attaque d'apoplexie qui le laissa paralysé. Le procès néanmoins eut lieu; et les jurés magyars d'Arad ayant déclaré le général coupable, il fut condamné à deux ans de prison et à une forte amende. Le vieux général fut aussitôt gracié par le souverain.

tion des Roumains de Hongrie a été portée au Parlement de Bucharest, à l'occasion de la discussion de l'adresse en réponse au message du roi. A la Chambre des députés, ce sont MM. An. Stolojan, Jean Gradisteano et Misiu Balsiu qui ont parlé; au Sénat, M. Démètre Stourdza, M. Urechia et M. Aurélian. Et, après avoir rappelé les griefs des Roumains de Hongrie, M. D. Stourdza ajoutait : « Nous ne devons pas craindre de parler de la question des Roumains de Hongrie; non, nous ne devons pas craindre de le faire; car, s'il en était ainsi, si nous gardions le silence dans notre Parlement, que signifierait encore la Roumanie? Elle ne signifierait plus rien, elle serait un pays vassal; nous aurions échangé nos rapports de vassalité envers la Turquie contre des rapports de vassalité envers la Hongrie! » La tâche du ministre des affaires étrangères, M. Al. Lahovary, était difficile; il ne pouvait guère qu'écarter la question, comme étant une question intérieure d'un État voisin et ami. Déjà, quelques mois auparavant, en réponse à un orateur de l'opposition, M. Lahovary avait déclaré qu'il ne pouvait être question d'établir des consulats roumains en Transylvanie, ni dans le Banat. Le gouvernement roumain appartient aujourd'hui au parti conservateur, et ce parti gravite dans l'orbite de la Triple Alliance : c'est aussi sans doute le secret sentiment du roi Charles. L'opposition libérale n'oublie pas la Bessarabie enlevée par la Russie, mais elle a surtout devant les yeux les souffrances des trois millions de Roumains de Hongrie : comme opposition, elle est libre dans sa parole et sa propagande; mais un gouvernement responsable des destinées du pays doit être d'autant plus prudent qu'il a affaire à de plus puissants voisins.

Les sympathies des Roumains de Roumanie resteront donc platoniques; et du reste, les Roumains de Hongrie ne les cherchent pas. Ils ne luttent pas pour sortir de la monarchie austro-hongroise, et pour se réunir au royaume sorti de leurs colonies du xiv<sup>e</sup> siècle. Ils ne veulent que développer leur vie nationale sur le sol qu'ils occupent depuis des siècles. Ils étaient Autrichiens dévoués, et ils sont tout prêts à être Hongrois, pourvu qu'on ne les force pas à être Magyars. On disait autrefois « les nations de la Hongrie », et la diversité

des langues n'empêchait pas les races de vivre dans une paix relative, sous le même souverain. Si les Magyars croient réussir à magyariser « les nations » de la Hongrie par une politique de compression unitaire, il leur manquera peut-être ce concours du temps qui, seul, rendrait cette politique durable. S'ils se contentaient d'être les premiers en Hongrie, ils seraient aisément les maîtres dans un État fédéral, dans une Suisse monarchique, et ils ne donneraient pas un démenti à cette vieille maxime de l'État autrichien, à l'époque où l'emploi du latin faisait la paix entre les diverses nationalités : « *Justitia erga omnes populos fundamentum Austriæ!* »

BCU Cluj / Central University Library Cluj

